

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/03/28/2021201165/justel>

Dossier numéro : 2021-03-28/08

Titre

28 MARS 2021. - Arrêté royal rendant obligatoire la convention collective de travail n° 149 du 26 janvier 2021, conclue au sein du Conseil national du Travail, concernant le télétravail recommandé ou obligatoire en raison de la crise du coronavirus

Source : EMPLOI, TRAVAIL ET CONCERTATION SOCIALE

Publication : Moniteur belge du 05-05-2021 page : 46146

Entrée en vigueur : 01-01-2021

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). Est rendue obligatoire la convention collective de travail n° 149 du 26 janvier 2021, reprise en annexe, conclue au sein du Conseil national du Travail, concernant le télétravail recommandé ou obligatoire en raison de la crise du coronavirus.

[Art.](#) 2. Le ministre qui a le Travail dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.